



FO Matmut est pour la redistribution de la richesse aux salariés.

Atlas OPCO Soutenir les compétences

C'est pourquoi, nous avons demandé à la Direction de reverser aux salariés tuteurs d'un alternant, l'aide à la fonction tutorale qu'elle perçoit pendant 6 mois par l'OPCO. Ce montant est de 230€ HT par mois pour un alternant ou contrat d'apprentissage de moins de 45 ans, 345€ HT par mois pour les 45 ans et plus, 345€ HT par mois pour les publics prioritaires.

Vous avez bien lu, vous formez et pendant 6 mois la Matmut perçoit en tant adhérente à l'OPCO ATLAS une indemnité au titre d'une aide à la fonction tutorale.

La Direction a naturellement refusé en prétextant que ces aides « ne représentent qu'une toute petite partie du coût global de notre campagne d'alternance ».

Auparavant, les tuteurs avaient une prime mais ça, c'était avant...



FO Matmut s'est donc intéressé aux aides que la Direction perçoit lorsqu'elle recrute des alternants ou des apprentis afin de savoir si le refus est justifié.

Les réductions accordées par l'État pour les contrats de professionnalisation et d'apprentissage :

- **1ère aide : 6 000 euros maximum** pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus. La Matmut bénéficie d'une réduction générale des cotisations patronales (également appelée "Réduction Fillon") pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 1,6 fois le Smic

« À savoir : Pour les entreprises, l'aide couvre 100 % du salaire d'un apprenti de moins de 18 ans, 70 % du salaire d'un apprenti de 18 à 20 ans révolus, 60 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus et près de 30 % du salaire d'un apprenti de 26 ans et plus.

L'aide couvre plus de la moitié de la rémunération du salarié en contrat de professionnalisation de moins de 18 ans, plus de 40 % du salaire pour un jeune de 18 à 20 révolus, et environ 30 % de la rémunération du jeune de 21 à 29 ans révolus » Voir sur service-public.fr.

- **2ème aide** : Aide à l'embauche d'alternants en situation de handicap : **5 000 euros maximum** proratisée selon la durée du contrat. Cette aide est cumulable avec les aides de droit commun et les autres aides de l'Agefiph.
- **3ème aide** : Aide forfaitaire à l'employeur (AFE) pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et + : **2 000 euros maximum** attribuée par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 26 ans ou plus. Elle est cumulable avec l'aide exceptionnelle de l'État de 6 000 euros pour le recrutement d'un alternant en contrat pro jusqu'à 29 ans inclus.
- **4ème aide** : Prime à l'embauche d'un senior pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et + (PEPS) : **2 000 euros maximum** par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus. Elle est cumulable avec l'AFE
- **5ème aide** : Bonus alternant et exonération de la contribution supplémentaire à l'apprentissage.

Les entreprises de 250 salariés et + employant au moins 5 % d'alternants bénéficient d'un "bonus alternants" sous la forme d'une **créance à déduire de leur taxe d'apprentissage**.

Les entreprises de 250 salariés et + employant au moins 3% d'alternants dans leur effectif et ayant vu ce nombre progresser d'au moins 10% (dans l'entreprise ou, le cas échéant, dans la branche), peuvent **être exonérées de la CSA**.

On n'est pas radins...
On a juste des oursins
dans les poches !!!



La Direction reçoit énormément d'aides lorsqu'elle recrute en alternance ou en apprentissage mais **refuse de redistribuer 230 € au tuteur alors que leur charge de travail ne diminue pas.**

De qui se moque-t-on !

Il est temps de partager la richesse et de rémunérer le tuteur
pour le travail effectué en plus.

FO Matmut demande à la Direction de verser aux tuteurs l'aide qu'elle reçoit de l'OPCO pour la fonction tutorale.

DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

**FO Matmut, le syndicat de TOUS les salariés du groupe Matmut,
employés ou cadres...**

Toutes les infos FO Matmut, contact par téléphone, mail, Facebook, adhésion en ligne...

sur fo-matmut.org



DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR - FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org - contact@fo-matmut.org

Bulletin d'inscription à FO Matmut Devenez sympathisant ou adhérent !

Inscrivez-vous directement en ligne sur notre site fo-matmut.org ou
imprimez et renvoyez ce bulletin d'inscription :

Merci d'écrire LISIBLEMENT, en LETTRES CAPITALES.

Nom (1) :

Prénom (1) :

Adresse mail privée (1) :

Téléphone privé :

Tranches horaires préférées en cas d'appel :

Jours en cas d'appel : Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi

Adresse :

Code postal :

Ville :

Fonction :

Service :

Site de travail (1) :

J'adhère à Force Ouvrière.

Je souhaite recevoir l'intégralité des informations que FO Matmut partage uniquement avec ses adhérents. Je participe à toutes les prises de positions et décisions de FO Matmut face à la Direction. Je bénéficie de tous les avantages de l'adhésion à FO (formations et accompagnement juridique concernant le travail, la CAF, CPAM, HLM, impôts, défense des consommateurs...), Mutuelle familiale, réductions loisirs (cinés, spectacles, tourisme, attractions...). Je pourrai, si je le souhaite, m'engager localement dans mon Union Locale ou Départementale, et/ou dans mon Syndicat local des Assurances. Le montant de la cotisation dépend du lieu de travail, déductible des impôts à 66%.

OU ***Je deviens sympathisant(e) FO Matmut***

et je demande à recevoir la Lettre d'informations de FO Matmut.

Fait à, le

Signature :

A renvoyer à l'adresse suivante

Michel Lemaire

118 rue Victor Hugo

59170 Croix

En cas d'adhésion, nous vous contacterons pour la finalisation.

L'inscription est strictement confidentielle. La liste des adhérents/sympathisants ne sera JAMAIS transmise à des tiers. L'employeur n'a pas accès à la liste des personnes syndiquées dans l'entreprise.

(1) Pour l'adhésion, seuls vos nom, prénom, mail et site de travail sont indispensables. Cependant, nous vous encourageons à nous fournir le plus de détails possibles pour connaître votre situation dans l'entreprise. Lorsqu'une problématique se pose sur un site ou un type de poste particulier, les informations collectées nous permettent de cibler les collègues concernés pour les contacter si besoin...